



Arrêté n° : SL/ST/2026/ 315

Interdiction de stationnement,
Occupation du domaine public,
Restriction de circulation,

Du jeudi 01 Janvier 2026,
Au jeudi 31 Décembre 2026,

ARRÊTÉ

NOUS, Maire de la Ville de SENLIS,

VU le Code Pénal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213-1 à L 2213-6,

VU le Code de la Route,

CONSIDERANT qu'en raison des marquages au sol de signalisation, par l'entreprise **EUROSIGN**, il est nécessaire d'interdire le stationnement, d'occuper les emprises et de restreindre la circulation au droit du territoire communal.

ARRÊTONS

Article 1 : Le stationnement des véhicules de toute nature sera interdit et considéré comme gênant, au droit des chantiers sur le territoire communal, du lundi 01 Janvier 2026 au jeudi 31 Décembre 2026.

Article 2 : La société **EUROSIGN** est autorisée à intervenir sur le domaine public, au droit du territoire communal, du lundi 01 Janvier 2026 au jeudi 31 Décembre 2026.

Article 3 : La société **EUROSIGN** se conformera aux prescriptions du manuel du chef de chantier pour la mise en place de son balisage et aux prescriptions techniques formulées.

Article 4 : Les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément à la loi. Les véhicules en infraction pourront être placés en fourrière par les agents de la Force Publique, aux frais des propriétaires et à leurs risques exclusivement.

Article 5 : Tous les agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 6 : L'Intéressé dispose d'un délai de deux mois, à compter de la présente notification, pour saisir le Tribunal Administratif - 14 Rue Lemerchier 80000 AMIENS. Le tribunal administratif peut être saisi notamment au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr

Article 7 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Chef de Service du Poste de Police Municipale
 - Monsieur le Lieutenant, commandant le Centre de Secours Principal de Senlis
 - Monsieur le Major, commandant la Brigade de Gendarmerie de Senlis
- Publiée et affichée aux lieux et places habituels.

Fait à Senlis, le 03 JUIL. 2026

Le Maire,
Pour le Maire,
Et par Délégation
Cédric DELAYEN
3^{ème} Adjoint au Maire

